

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant SOCIAL SAFARI INC.	Numéro de permis 2019504	Date d'inspection Le 14 septembre 2021	
Nom de l'établissement Centre récréatif 'A' Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janice Gauvin-Léger		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
20 Aux fins d'application de l'article 17 de la Loi, les exigences relatives au transport des enfants sont les suivantes : d) le véhicule à moteur est doté : (i) d'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P).	20(d)(ii)	21 sept. 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement plusieurs trousse n'étais pas complet dans les véhicules. Une trousse de premiers soins et un téléphone doivent être présente dans chaque véhicule y compris les contacts d'urgence.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	21 sept. 2021	
Commentaires : Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie ne sont pas menés chaque mois. Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie doivent être faite a chaque mois pour tout les groupes sur le permis.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	14 sept. 2021	14 sept. 2021
Commentaires : Lors de l'inspection une bouteille de produit toxique à été trouver dans l'autobus. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants.  La lacune est maintenant conforme.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : a) sur son lieu d'exploitation;	44(a)	21 sept. 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement plusieurs trousse n'étais pas complet. Une trousse de premiers soins et un téléphone doivent être accessibles sur les lieux en tout temps.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : c) à chaque sortie.	44(c)	21 sept. 2021	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement plusieurs trousses n'étaient pas complètes. Une trousse de premiers soins et un téléphone doivent être accessibles à chaque sortie.			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection de renouvellement le port du masque fut porté par les enfants, éducatrices, administratrices et parents.</p> <p>L'inspectrice à discuter avec les administratrices d'un plan d'urgence pour les enfants avec allergies anaphylactique.</p>

original signé par  
Janice Gauvin-Léger

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 septembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jessica Clavet

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date